



1 rue du pré chaudron 57070 Metz

Tél. 03.87.66.32.18

Fax : 03.87.66.10.62

Metz, le 21 août 2017

Benjamin DI GIUSEPPE
Délégué Départemental USEP

Aux responsables des
associations U.S.E.P.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Ça y est ! La rentrée scolaire annonce la reprise de l'activité de l'USEP en Moselle !

Vous trouverez ci-joints tous les documents nécessaires au bon redémarrage de vos associations, et plus particulièrement :

- **Le dossier d'affiliation et le bon de commande des licences** (A3 recto-verso) à compléter **intégralement** (3 pages) et à retourner à l'USEP Moselle **avant le 31 octobre 2017**

Ce document reprend les informations enregistrées informatiquement la saison passée. **N'hésitez pas à corriger en rouge l'ensemble des informations erronées ou désuètes inscrites sur ce papier !**

Cette année, l'assemblée générale a voté une légère augmentation des tarifs de licences :

- **tarif de licence enfant « maternelle » : 4,60 €**
- **tarif de licence enfant « élémentaire » : 5.00 €**
- **tarif de la licence adulte : 18.00€**
- **tarif de l'adhésion association : 21.00€**

L'année dernière, grâce à vous, la Moselle a généralisé l'utilisation de Webaffiligue pour l'importation des licences enfants sur l'ensemble des secteurs. Nous sommes le premier département de France à l'avoir mis en place et le comité de l'USEP Moselle vous en remercie. Pas de changements de ce côté cette année puisque cela fonctionne .

Nous attendons donc votre dossier complété, le chèque d'affiliation correspondant à votre bon de commande, éventuellement le bon de commande des écoles qui passent par votre association pour la commande des licences et leur chèque. Je vous rappelle que nous n'encaissons les chèques qu'à partir du moment où les licences sont enregistrées sur Webaffiligue.

- **Le calendrier prévisionnel des manifestations départementales et régionales**, accompagné de la **feuille de préinscription aux rencontres hors-temps scolaire du 2^{ème} et du 3^{ème} trimestre** à compléter et à nous renvoyer. Les manifestations départementales qui se déroulent dans le temps scolaire sont organisées au sein des commissions mixtes (représentants de l'IA, de l'USEP, des Comités Sportifs et du Conseil Départemental) et **les dates des rencontres ne sont donc pas encore choisies.**

Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à contacter votre CPC EPS qui se fera le relais auprès de ces instances.

- **Les fiches d'inscription aux rencontres hors-temps scolaire du 1^{er} trimestre** (et les autorisations parentales pré-remplies). Certaines rencontres sont programmées très tôt dans l'année et posent une contrainte forte d'organisation : renvoyez-nous rapidement vos inscriptions ou contactez-nous pour nous informer de vos intentions de participation.
- **Les plaquettes d'organisation des formations** proposées par les différents échelons de l'USEP (départemental, régional et national). Nous sommes soucieux de répondre aux besoins du terrain : faites-nous remonter vos besoins en formation !

L'établissement d'un bordereau MEE est toujours nécessaire pour l'obtention d'une assurance « occupation occasionnelle de locaux » et là aussi vous trouverez une fiche explicative pour la remplir.

Notre secrétaire (03.87.66.32.18) se tient à votre disposition pour vous faire parvenir ce document et répondre à toutes vos questions.

Vous retrouverez également toutes ces informations sur notre site internet : www.usep57.org

En vous souhaitant une agréable rentrée,

Pour l'USEP de la Moselle
Le Délégué Départemental
Benjamin DI GIUSEPPE

